

**UNE REVALORISATION,
C'EST QUAND ON GAGNE PLUS !
C'EST QUAND LE POUVOIR D'ACHAT PROGRESSE !
AVEC LE PPCR, CE N'EST PAS LE CAS !**

2 exemples d'évolution nette des traitements pour les PLP

5^{ème} échelon classe normale		
1^{er} juillet 2010	Le point d'indice passe à 55,5635 €	1854,10 €
1 ^{er} janvier 2011	La retenue pour pension civile passe de 7,85% à 8,12%	1848,43 €
1 ^{er} janvier 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,12% à 8,39%	1842,77 €
1 ^{er} novembre 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,39% à 8,49%	1840,67 €
1 ^{er} janvier 2013	La retenue pour pension civile passe de 8,49% à 8,76%	1835,00 €
1 ^{er} janvier 2014	La retenue pour pension civile passe de 8,76% à 9,14%	1827,02 €
1 ^{er} janvier 2015	La retenue pour pension civile passe de 9,14% à 9,54%	1818,62 €
1 ^{er} janvier 2016	La retenue pour pension civile passe de 9,54% à 9,94%	1810,22 €
1 ^{er} juillet 2016	Le point d'indice passe de 55,5635 € à 55,8969 €	1821,09 €
1 ^{er} janvier 2017	Le 5 ^{ème} échelon passe de 458 IM à 466 IM	
1 ^{er} janvier 2017	Transfert primes → points - 13,92	
1 ^{er} janvier 2017	La retenue pour pension civile passe de 9,94% à 10,29%	1829,94 €
1 ^{er} février 2017	Le point d'indice passe de 55,8969 € à 56,2323 €	1841,01 €
1 ^{er} janvier 2018	Le 5 ^{ème} échelon passe de 466 IM à 471 IM	
1 ^{er} janvier 2018	Transfert primes → points passe de - 13,92 à - 32,42	
1 ^{er} janvier 2018	La retenue pour pension civile passe de 10,29% à 10,56%	1935,57 €
1 ^{er} janvier 2019	Le 5 ^{ème} échelon passe de 471 IM à 476	
1 ^{er} janvier 2019	La retenue pour pension civile passe de 10,56% à 10,83%	1854,48 €
1^{er} janvier 2020	La retenue pour pension civile passe de 10,83% à 11,10%	1842,55 €

10^{ème} échelon		
1^{er} juillet 2010	Le point d'indice passe à 55,5635 €	2448,57 €
1 ^{er} janvier 2011	La retenue pour pension civile passe de 7,85% à 8,12%	2441,00 €
1 ^{er} janvier 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,12% à 8,39%	2433,43 €
1 ^{er} novembre 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,39% à 8,49%	2430,62 €
1 ^{er} janvier 2013	La retenue pour pension civile passe de 8,49% à 8,76%	2423,05 €
1 ^{er} janvier 2014	La retenue pour pension civile passe de 8,76% à 9,14%	2412,39 €
1 ^{er} janvier 2015	La retenue pour pension civile passe de 9,14% à 9,54%	2401,16 €
1 ^{er} janvier 2016	La retenue pour pension civile passe de 9,54% à 9,94%	2389,94 €
1 ^{er} juillet 2016	Le point d'indice passe de 55,5635 € à 55,8969 €	2404,28 €
1 ^{er} janvier 2017	Le 10 ^{ème} échelon passe de 612 IM à 620 IM	
1 ^{er} janvier 2017	Transfert primes → points - 13,92	
1 ^{er} janvier 2017	La retenue pour pension civile passe de 9,94% à 10,29%	2410,65 €
1 ^{er} février 2017	Le point d'indice passe de 55,8969 € à 56,2323 €	2425,20 €
1 ^{er} janvier 2018	Le 10 ^{ème} échelon passe de 620 IM à 625 IM	
1 ^{er} janvier 2018	Transfert primes → points passe de - 13,92 à - 32,42	
1 ^{er} janvier 2018	La retenue pour pension civile passe de 10,29% à 10,56%	2417,84 €
1 ^{er} janvier 2019	Le 10 ^{ème} échelon passe de 625 IM à 629	
1 ^{er} janvier 2019	La retenue pour pension civile passe de 10,56% à 10,83%	2425,08 €
1^{er} janvier 2020	La retenue pour pension civile passe de 10,83% à 11,10%	2417,21 €

En tenant compte de l'augmentation de la retenue pour pension civile (passée de 7,85% en 2010 à 10,29% au 1er janvier 2017, puis à 11,1% en 2020) et de l'augmentation de 1,2% du point d'indice, les traitements nets seront, pour la plupart des échelons, inférieurs en 2020 à ceux de 2010 ! Pour quelques-uns, ils seront légèrement supérieurs... Les prix ont quant à eux augmenté de plus de 7% !

Le PPCR transposé dans l'enseignement se traduit par une revalorisation indiciaire indigente, largement autofinancé par les enseignants par le transfert de 9 points d'indemnités et un allongement de carrière.

Le PPCR c'est l'individualisation des carrières, la mise en concurrence des collègues et le blocage des salaires.

Exigeons le maintien des garanties collectives, le droit à une carrière complète pour tous, une authentique revalorisation salariale et non un trompe l'œil !

Revendiquons 50 points pour tous et 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice !